

MINISTÈRE DES ARMÉES



DIRECTION DE LA SÉCURITÉ
AÉRONAUTIQUE D'ÉTAT
Direction de la circulation
aérienne militaire

Villacoublay, le 21 MARS 2018
N° 1057/ARM/DSAÉ/DIRCAM/NP

Le général de brigade aérienne Pierre Reutter
directeur de la circulation aérienne militaire

à

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée

- OBJET : permis de construire d'une centrale solaire photovoltaïque dans le département de la Vendée (85).
- RÉFÉRENCES : a) votre lettre du 18 janvier 2018 (dossier PC n°085 191 17 Y0206) ;
b) code de l'aviation civile notamment son article R.244-1 ;
c) décret du 24 juillet 2017 portant délégation de signature¹ ;
d) note n°1110/DEF/DSAÉ/DIRCAM/SDR/NP du 23 avril 2012 ;
e) note d'information technique de la DGAC du 27 juillet 2011 ;
f) arrêté du 25 juillet 1990 relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation².

Monsieur le directeur,

Par lettre de référence a), vous sollicitez l'autorisation du ministère des armées dans le cadre d'une demande de permis de construire d'une centrale solaire photovoltaïque d'une hauteur d'environ 2 mètres sur le territoire de la commune de La Roche-sur-Yon (85).

Après consultation des différents organismes concernés des forces armées, il ressort que ce projet n'est pas de nature à remettre en cause leurs missions.

Par conséquent, j'ai l'honneur de vous informer que je donne mon autorisation pour sa réalisation.

À des fins de suivi des dossiers, je vous demande de bien vouloir tenir informé la sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Nord de Cinq-Mars-la-Pile de la décision préfectorale.

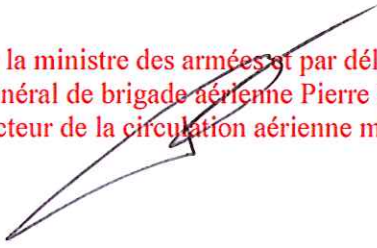
Dans l'éventualité où ce projet subirait des modifications postérieures au présent courrier, il devra systématiquement faire l'objet d'une nouvelle demande.

¹ NOR ARMD1721092D

² NOR EQUA9000474A

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la ministre des armées et par délégation,
le général de brigade aérienne Pierre Reutter,
directeur de la circulation aérienne militaire.



DESTINATAIRE :

- Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée.
A l'attention de M. Christophe Caille
19 rue Montesquieu
BP 60827
85021 La Roche-sur-Yon Cedex

COPIES EXTERNES :

- Monsieur le délégué régional Pays-de-Loire de la direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest.
dsac-o-obstacles-nantes-ld@aviation-civile.gouv.fr
- Monsieur le délégué militaire départemental de la Vendée.
dmd85.chef.fct@intradef.gouv.fr

COPIES INTERNES :

- Archives DSAÉ/DIRCAM.
- Archives SDRCAM Nord (BR_114_2018).